



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Villes

Question écrite n° 50842

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur les problèmes créés suite à la mise en œuvre de la loi n° 96-987 du 4 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville. Et plus particulièrement s'agissant des décrets n° 96-1156 et n° 96-1157 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones urbaines sensibles et de redynamisation urbaine des communes de France métropolitaine. Nombre d'interlocuteurs, notamment d'élus locaux et d'acteurs socioprofessionnels des villes et quartiers concernés dans le Valenciennois, contestent la procédure de concertation utilisée. D'aucuns regrettent de ne pas avoir été entendus quant aux périmètres qu'il était, de leur avis, nécessaire de retenir. Ils dénoncent les décisions prises qui, selon eux, s'apparentent plus à du saupoudrage qu'à des mesures cohérentes et efficaces dont l'arrondissement a grand besoin. Enfin, ils s'insurgent contre l'aberration de certains découpages proposés par l'administration qui créent parfois des situations discriminatoires dans une même rue. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour relancer la concertation. Et ce afin d'examiner les problèmes posés par certaines situations et les corriger.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50842

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1970